

la *Congrégation des Rites*, au palais du Vatican: c'est la "*congrégation préparatoire*".

La *congrégation préparatoire* pour le Cause de Béatification du vén. P. Eymard est fixée au 23 novembre prochain.

Dans cette *congrégation*, il peut se faire que d'autres objections se fassent jour, ou du moins que la solution des précédentes objections laisse place encore à des difficultés. Si toutefois les Eminentissimes cardinaux estiment que tout peut être réfuté et aplani dans une troisième réponse de l'avocat, ils décident la réunion de la "*Congrégation générale*" qui se tiendra devant le Souverain Pontife.—Si au contraire les cardinaux ne jugent pas la discussion assez mûre pour être portée devant le Pape, il faut faire une nouvelle *congrégation préparatoire*, et cela peut occasionner de longues années de retard. Il y a même des cas où l'on tient une troisième *congrégation préparatoire*.

La "*congrégation générale*" ayant eu lieu,—il est extrêmement rare que le résultat en soit défavorable—, après un délai de quelques semaines, le Souverain Pontife fait lire en sa présence, en séance publique, le décret proclamant héroïques les vertus du Vénérable.

Reste ensuite, avant de parler de Béatification, la discussion des miracles qui suppose les mêmes enquêtes et exige les mêmes *congrégations* que l'examen d'héroïcité des vertus.

Ainsi donc, la Cause du vén. P. Eymard, est dans sa phase la plus importante, puisque la réunion du 23 novembre peut être définitive. Toutefois, si nous avons le droit d'ouvrir notre cœur à l'espérance, et même de compter sur la glorification, dans un pro-